

- A) BIEN PROPOSE:        Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor.
- B) LIEU:                République Socialiste du Monténégro, Boka Kotorska, ville de Kotor et son domaine.
- C) PROPOSE PAR:        République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.
- D) DATE DE RECEPTION PAR L'ICOMOS: 27 septembre, 1979.
- 

E) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS:

- 1- Que la Contrée culturo-historique de Kotor soit inscrite à la Liste du patrimoine mondial.
- 2- Que toutes les procédures administratives nécessaires soient prises par les autorités concernées afin que le bien culturel proposé soit inscrit à la Liste du patrimoine mondial en danger.
- 3- Que le gouvernement Yougoslave fournisse dans un délai raisonnable les informations complémentaires demandées à l'annexe I.
- 

F) JUSTIFICATION:

- 1- Conformément aux principes généraux de la Convention:

La Contrée culturo-historique de Kotor constitue un ensemble d'une valeur universelle exceptionnelle par la qualité de son architecture, l'intégration réussie de ses villes dans le site du golfe et par le témoignage unique qu'elle constitue du rôle exceptionnellement important du rayonnement de la culture méditerranéenne sur le territoire balkanique; elle rencontre les critères d'inclusion n° i, ii, iii et iv.

2- Conformément aux critères d'inclusion:

i- Représenter des réalisations artistiques ou esthétiques uniques et des chefs-d'oeuvre de l'esprit créateur de l'homme.

S'il est vrai que plusieurs monuments des villes du golfe de Kotor (églises, palais, architecture militaire) ont une réelle valeur architecturale, nul d'entre eux ne peut se réclamer d'une "valeur universelle exceptionnelle". C'est leur réunion sur le littoral du golfe, leur accord avec un site privilégié, leur insertion dans un urbanisme de grande valeur qui contribuent à la valeur réellement exceptionnelle de la zone proposée à l'inscription.

ii- Avoir exercé une influence considérable, soit pendant une période donnée, soit dans une région culturelle déterminée, sur le développement ultérieur de l'architecture, de la sculpture monumentale, de la conception des jardins et des paysages, des arts connexes ou de l'habitat.

Principales têtes de pont de Venise sur la côte Sud de l'Adriatique, villes aristocratiques de capitaines et d'armateurs, Kotor et ses voisins ont été pendant plusieurs siècles les foyers du mouvement créateur de la région. Ses écoles de peinture, d'orfèvrerie comme d'architecture ont exercé une influence profonde et durable sur les arts de la côte adriatique.

iii- Etre unique ou extrêmement rare, ou remonter à une haute antiquité.

Par l'intégration réussie de ces villes dans le site du golfe, par le nombre, la qualité et la diversité des monuments et des biens culturels, surtout par l'exceptionnelle authenticité de leur conservation, l'ensemble proposé peut effectivement être considéré comme unique.

iv- Constituer un témoignage ou spécimen parmi les plus caractéristiques d'un type de structure, représentant un développement majeur dans les domaines culturel, social, artistique, scientifique, technologique ou industriel.

Kotor et Perast représentent un témoignage parmi les plus caractéristiques et les plus authentiquement conservés d'un urbanisme de petite ville, bien adapté à sa destination et mis en valeur par une architecture de très grande qualité.

"Dès le début du IXe siècle, à Kotor et dans les environs on trouve des solutions architectoniques mûres, d'importance européenne, qui sont l'expression originale de la tradition antique tardive et des influences byzantines primitives, ainsi que des formes et des ornements caractéristiques pour la sphère culturelle occidentale. Parti-

culièrement important est cependant l'art roman des XIIe et XIIIe siècles, dont les oeuvres les plus importantes sont liées à la célèbre architecture de l'Apulie. Kotor fut principalement le centre par lequel les solutions de l'art roman sont passées à l'intérieur des Balkans, surtout sur le territoire de la Raska, où se créa une école de construction spéciale, bien connue de la science byzantine".

G) INTEGRITE, AUTHENTICITE ET ETAT DE CONSERVATION:

Les limites de la zone proposée à l'inscription, judicieusement choisies, coïncident approximativement avec les crêtes du bassin d'effondrement. Aux deux extrémités, la "contrée" ainsi définie vient s'appuyer sur les parcs naturels nationaux de l'Orten et du Lovcen, réalisant un ensemble naturel protégé de vaste ampleur. La décision de laisser hors de cette zone le golfe de Tivat (partie antérieure des bouches de Kotor) est justifiée par la moindre authenticité de ses villes, plus affectées par l'industrialisation récente (chantier naval, installations portuaires).

Le patrimoine culturel de la région proposée a été lourdement endommagé par des séismes destructeurs du 15 avril et du 24 mai 1979.

La plupart des palais et maisons de Kotor, et plusieurs églises, tous les palais de Dobrota, les principaux édifices de Perast et de Risan ont été sinistrés, parfois partiellement détruits. La ville de Kotor est évacuée par tous ses habitants depuis le 15 avril.

La cathédrale St-Tripun à Kotor a exceptionnellement peu souffert: elle avait été partiellement reconstruite et consolidée à la suite du séisme de 1667, et représente donc un cas réussi de renforcement antiséismique à l'aide des matériaux traditionnels.

Après ce séisme, la restauration et la consolidation des monuments de la "Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor" devra s'inscrire dans la reconstruction générale du Montenegro. Un appel a été lancé par le Directeur général de l'Unesco pour mobiliser sur ce point la solidarité internationale. Un plan d'action est en cours d'élaboration pour coordonner l'assistance internationale.

ICOMOS  
Octobre 1979.

## ANNEXE 1

DETAILS QUI DEVRONT ETRE COMPLETES PAR LE GOUVERNEMENT DE LA YOUGOSLAVIE POUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION DU BIEN CULTUREL "CONTREE NATURELLE ET CULTURO-HISTORIQUE DE KOTOR".

Le dossier donne les renseignements essentiels sur le site proposé et comporte une bonne documentation cartographique (on pourrait ajouter un plan de l'agglomération de Dobrota)

Point 1 d) Coordonnées géographiques

Les coordonnées géographiques fournies ne semblent pas tout-à-fait justes; on devrait les vérifier et les préciser de façon plus claire.

Point 2 Données juridiques

Il serait nécessaire de mieux définir les monuments par rapport à leur statut patrimonial et juridique, en indiquant pour les monuments principaux de chaque ville (palais, etc.) ceux qui sont propriété privée, propriété de la commune, de l'état, etc.

Point 3 a) Description et inventaire

Des monuments importants n'apparaissent que sur les plans de ville (Perast), voire n'apparaissent pas lorsqu'il n'y a pas de plan (Dobrota). Par exemple à Perast, les palais Bujovic (musée municipal), Basic, Balovic, Mazarovic, Vis-kovic; et à Dobrota, un inventaire au moins devrait mentionner les palais Tripkovic, Dabino-vic, Kokota, Milosevic, Kamenarovic, Dabcevic, Ivanovic etc, avec indication (voir ci-dessus) du statut juridique de ces monuments.

Point 3 d) Historique

La présentation est quelque peu confuse: il faudrait qu'au moins les dates des époques princi-

Annexe I (suite)

pales apparaissent, et que soit mieux défini ce que l'on entend par "huit changements politiques ultérieurs de divers côtés et () cinq règnes de pays jusqu'au XIXe siècle" page 7 bis 2. Préciser par exemple, sous réserve de vérification:

- première autonomie de Kotor au sein de l'empire byzantin (476 - 1186)
- premiers états serbes (1186 à 1367)
- luttes contre l'Empire ottoman
- possession de Venise (1420 à 1797)
- possession autrichienne (1797 à 1806)
- occupation russe (1806-07)
- occupation française 1807 à 1813)
- possession autrichienne (1813 à 1918)

Point 3 e)

Bibliographie

Il serait important d'ajouter:

Mijovic, P. et Kovacevic, M. "Gradovi i utvrđenja u Crnoj Gori" (Villes fortifiées et forteresses au Montenegro), Institut archéologique, Musée d'Ulcinj, Beograd/Ulcinj, 1975 (texte, cartes, nombreux plans et photographies, résumés en français).

A ajouter aussi, en raison de son actualité et de son caractère international:

Amadou-Mahtar M'Bow: "Pour la sauvegarde du patrimoine culturel du Montenegro ravagé par un séisme", Appel du Directeur général de l'Unesco, Unesco, Paris, 28 mai 1979 (publié en plusieurs langues).

Proposition d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial  
de la "Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor"  
(République Socialiste du Monténégro, Yougoslavie)

Les autorités yougoslaves demandent l'inscription de la  
"Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor" au double  
titre du patrimoine naturel (vallée fluviale profondément  
effondrée et envahie par la mer) et culturel (villes histo-  
riques sur le littoral du golfe de Kotor). Cette requête tient  
parfaitement compte du caractère du site, où une architecture  
de grande qualité s'inscrit dans un paysage remarquable.

Les limites de la zone proposée à l'inscription, judicieusement  
choisies, coïncident approximativement avec les crêtes du bassin  
d'effondrement. Aux deux extrémités, la "contrée" ainsi définie  
vient s'appuyer sur les parcs naturels nationaux de l'Orten et  
du Lovcen, réalisant un ensemble naturel protégé de vaste ampleur.  
La décision de laisser hors de cette zone le golfe de Tivat (partie  
antérieure des bouches de Kotor) est justifiée par la moindre  
authenticité de ses villes, plus affectées par l'industrialisation  
récente (chantier naval, installations portuaires).

Justification de l'inscription :

a/ bien culturel.

(i) -S'il est vrai que plusieurs monuments des villes du golfe de  
Kotor (églises, palais, architecture militaire) ont une réelle  
valeur architecturale, nul d'entre eux ne peut se réclamer d'une  
"valeur universelle exceptionnelle". C'est leur réunion sur le  
littoral du golfe, leur accord avec un site privilégié, leur  
insertion dans un urbanisme de grande valeur qui contribuent à la  
valeur réellement exceptionnelle de la zone proposée à l'inscription.

(ii) -Principales têtes de pont de Venise sur la côte Sud de  
l'Adriatique, villes aristocratiques de capitaines et d'armateurs,  
Kotor et ses voisins ont été pendant plusieurs siècles les foyers  
du mouvement créateur de la région. Ses écoles de peinture, d'orfè-  
vrie comme d'architecture ont exercé une influence profonde et

carable sur les arts de la côte adriatique.

(iii) -Par l'intégration réussie de ces villes dans le site du golfe, par le nombre, la qualité et la diversité des monuments et des biens culturels, surtout par l'exceptionnelle authenticité de leur conservation, l'ensemble proposé peut effectivement être considéré comme unique.

(iv) -Kotor et Perast représentent un témoignage parmi les plus caractéristiques et les plus authentiquement conservés d'un urbanisme de petite ville, d'échelle modeste et bien adapté à sa destination, mis en valeur par une architecture de très grande qualité.

(vi) -La position stratégique des bouches de Kotor, encore privilégiées par leur remarquables facilités de mouillage, explique leur étroite association avec tous les grands mouvements historiques méditerranéens. A mi-chemin de l'Italie à la Grèce, de Venise à Istanbul, les villes des bouches de Kotor se sont trouvées sur des frontières historiques capitales : celle des Empires romains d'Occident et d'Orient des possessions vénitiennes et turques, de la Chrétienté et de l'Islam, des États serbes et de l'Empire des Habsbourg...Chaque épisode de cette histoire mouvementée a laissé son témoignage au bord du golfe.

b/ bien naturel : voir dossier d'inscription

(ii) -exemple tout à fait représentatif d'un processus géologique (effondrement de relief karstique) en cours (zone sismique active).

(iii) -d'une beauté exceptionnelle et spectaculaire par l'ampleur de la dénivellation des rives abruptes, par la profonde pénétration de la mer à l'intérieur des terres.

L'inscription de la "Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor" sur la Liste du Patrimoine Mondial apparaît donc justifiée selon plusieurs critères.

Les séismes qui viennent de dévaster cette région les 15 avril et 24 mai 1979 ont très lourdement affecté le patrimoine culturel. Des travaux de restauration et de consolidation importants sont urgents et nécessaires.

Conclusion : Inclusion sur la Liste du Patrimoine Mondial en danger

Remarques sur le dossier de demande d'inscription.

Le dossier donne les renseignements essentiels sur le site proposé et comporte une bonne documentation cartographique (on pourrait ajouter un plan de l'agglomération de Dobrota) et photographique.

Quelques erreurs ou omissions :

1 d) - Coordonnées géographiques : paraissent fausses. Il faudrait de plus préciser à quel point se rapportent ces coordonnées, étant donnée l'étendue de la zone proposée à l'inscription :

- soit la ville de Kotor :  
- 18° 46' 30" E  
- 42° 25' 40" N

- soit le centre géométrique approximatif de la zone concernée (au large de Stoliv) :  
- 18° 42' 40" E  
- 42° 28' 45" N

2. Données juridiques Il serait nécessaire de mieux définir les monuments par rapport à leur statut patrimonial et juridique, en indiquant pour les monuments principaux de chaque ville (palais, etc) ceux qui sont propriété privée, propriété de la commune, de l'état, etc.

3. a) Description et inventaire . Des monuments importants n'apparaissent que sur les plans de ville (Perast), voire n'apparaissent pas lorsqu'il n'y a pas de plan (Dobrota). Par exemple à Perast, les palais Bujovic (Musée municipal), Basic, Balovic, Mazarovic, Viskovic; et à Dobrota, un inventaire au moins devrait mentionner les palais Tripkovic, Dabinovic, Kokota, Milosevic, Kamenarovic, Dabcevic, Ivanovic, etc, avec indication (voir ci-dessus) du statut juridique de ces monuments.

3. d) Historique. La présentation est quelque peu confuse : il faudrait qu'au moins les dates des époques principales apparaissent, et que soit mieux défini ce que l'on entend par "huit changements politiques ultérieurs de divers côtés et ( ) cinq règnes de pays jusqu'au XIXe siècle" (page 7 bis 2).

Préciser par exemple, sous réserve de vérification :

- première autonomie de Kotor au sein de l'Empire byzantin (476 - 1186).
- premiers états serbes ( 1186 à 1367)
- luttes contre l'Empire ottoman.
- possession de Venise (1420 à 1797)
- possession autrichienne (1797 à 1806)
- occupation russe (1806-07)
- occupation française (1807 - 1813)
- possession autrichienne (1813 à 1918)

3. e) Bibliographie / Il serait important d'ajouter :

Mijovic, P. et Kovacevic, M. "Gradovi i utvrdjenja u Crnoj Gori" (villes fortifiées et forteresses au Montenegro), Institut archéologique, Musée d'Ulcinj, Beograd/Ulcinj, 1975 (texte, cartes, nombreux plans et photographies, résumés en français).



Ajouter aussi, en raison de son actualité et de son caractère international :

Amadou-Mahtar M'Bow : "Pour la sauvegarde du patrimoine culturel du Montenegro ravagé par un séisme", Appel du Directeur général de l'Unesco, Unesco, Paris, 28 mai 1979 (publié en plusieurs langues).

#### 4. a) Préservation/Conservation.

Le dossier d'inscription, pourtant daté du 5 septembre 1979, ne fait aucune mention des séismes destructeurs du 15 avril et 24 mai 1979, qui ont très lourdement endommagé le patrimoine culturel de la région proposée (voir carte ci-jointe).

La plupart des palais et maisons de Kotor, et plusieurs églises, tous les palais de Dobrota, les principaux édifices de Perast et de Risan ont été sinistrés, parfois partiellement détruits. La ville de Kotor est évacuée par tous ses habitants depuis le 15 avril.

La cathédrale St. Tripun à Kotor a exceptionnellement peu souffert : elle avait été partiellement reconstruite et consolidée à la suite du séisme de 1667, et représente donc un cas réussi de renforcement antiséismique à l'aide des matériaux traditionnels.

Après ce séisme, la restauration et la consolidation des monuments de la "Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor" devra s'inscrire dans la reconstruction générale du Montenegro. Un appel a été lancé par le Directeur général de l'Unesco pour mobiliser sur ce point la solidarité internationale. Un plan d'action est en cours d'élaboration pour coordonner l'assistance internationale.